



DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2026 – 009

Stationnement réservé. Arrêté établissant des places pour les personnes à mobilité réduite

Le Maire de Montagny-en-Vexin

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-3,

Vu le code de la route, notamment son article R 417-1,

Vu la nécessité de garantir un accès facile aux personnes à mobilité réduite dans le cadre de l'organisation des jARTdins de Montagny-en-Vexin,

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du Vendredi 22 mai à 9 H et jusqu'au Dimanche 24 mai à 18 H, quatre places de stationnement seront réservées à l'usage exclusif des personnes à mobilité réduite au 2 rue de la Fontaine dont deux à droite du portail d'accès et deux à gauche, ainsi que trois emplacements supplémentaires place de la Mairie. Ces places seront clairement identifiées.

Article 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place pour indiquer clairement la réservation de ces places. Toute infraction à cette disposition pourra faire l'objet d'une sanction conformément aux dispositions du code de la route.

Article 3 : Les services techniques de la commune sont chargés de l'exécution de cet arrêté. Ils devront veiller à ce que la signalisation soit correctement installée et maintenue.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera transmis à Monsieur le commandant de la gendarmerie pour information et mise en application.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 24 avril 2026

Loïc TAILLEBREST, Maire

